

Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Jeudi 25 Septembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

La séance est ouverte à 20h11 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Natacha MASSIEU se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant (le cas échéant),
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. JérémY MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER			
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT				X	
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL					X
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT				M. Pascal MARTIN	
Mme Annie ROSSI				M. Gilles FAUCON	
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	45	1	4	2	9
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	46				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	50				

Ordre du jour

Installation d'un conseiller communautaire de la commune de Périgny – M. Jérémy MORU		
Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025		
Communication des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : n°DP-2025-14 du 26 juin 2025 n°DP-2025-15 du 11 juillet 2025		
		n°DP-2025-16 du 11 juillet 2025 n°DP-2025-17 du 8 septembre 2025
		Elus référents
A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)		
D2025-9-5-1	Rapport d'activités de l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercice 2024	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
D2025-9-5-2	Rapport à un an sur les actions entreprises à la suite des observations et recommandations de la Chambre Régional des Comptes (CRC) de Normandie	
B. Finances / Ressources Humaines		
➤ Finances		
D2025-9-5-3	Pause Paysanne – Subvention et convention d'objectifs 2025-2027	M. Lucien BAZIN
D2025-9-5-4	Décisions Modificatives : - Budget Principal : Décision Modificative n°4 - Budget Annexe « Production d'Eau » : Décision Modificative n°1 - Budget Annexe « Ateliers Relais » : Décision Modificative n°1	M. Gilles FAUCON
D2025-9-5-5	Lancement et autorisation de signature des marchés d'assurances 2026-2029 – Responsabilité civile et risques annexes ; Flotte automobile et risques annexe ; Protection juridique des agents et des élus	
D2025-9-5-6	Convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados – Signature d'un avenant permettant l'intégration de la Ville de Caen en tant que membre associé	
➤ Ressources Humaines		
D2025-9-5-7	Mise à jour du tableau des effectifs	M. Gilles FAUCON
D2025-9-5-8	Conventions de prestations de services entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes – Exercices 2025-2026	
C. Environnement		
➤ Déchets/Déchèteries		
D2025-9-5-9	Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Année 2024	Mme Coraline BRISON-VALOGNES
D2025-9-5-10	Calendrier 2026-2027 de mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) et adoption du mode unique de financement du service public au 1 ^{er} janvier 2027	
D2025-9-5-11	Fourniture de sacs à déchets – Lancement du marché public pour la période 2026-2030	
D2025-9-5-12	Renouvellement du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de la filière des articles de bricolage et de jardin	Mme Coraline BRISON-VALOGNES
D2025-9-5-13	Signature du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de la filière des déchets de petits appareils extincteurs	
➤ Grand et Petit Cycles de l'Eau		
D2025-9-5-14	Station de production d'eau du Val Mérienne – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Année 2024	Mme Valérie DESQUESNE
D2025-9-5-15	Exécution du marché public « Travaux de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre » n°CDC21003 – Lot n°2 – Mise en place d'aménagement ponctuels – Renonciation à l'application des pénalités de retard	
D2025-9-5-16	Fourniture et installation de groupes électrogènes – Lancement et autorisation de signature du marché	

➤ Transition Energétique		
D2025-9-5-17	Programme Alimentaire Territorial (PAT) – Candidature à la labellisation de Niveau 2 et réponse à l'appel à candidature Fonds Vert	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
➤ Mobilité		
D2025-9-5-18	Présentation du rapport du délégataire des transports – Exercice 2024	M. Guy VELANY
D2025-9-5-19	Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) relatif à l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités – Évolution des arrêts de lignes scolaires, urbaine, à la demande, modification de la date d'exécution du service et incidence financière	
D2025-9-5-20	Modification des tarifs réduits et solidaires sur la ligne urbaine Tiva urbain	
D2025-9-5-21	Règlement intérieur du service de transport à la demande	
D2025-9-5-22	Service de location de vélo en libre-service – Convention de mandat à intervenir avec la société FREDO et conditions générales d'utilisation (CGU)	
D. Urbanisme/Habitat/Gens du Voyage		
➤ Accueil des gens du voyage		
D2025-9-5-23	Convention de mise à disposition exceptionnelle d'un terrain appartenant à l'Intercom de la Vire au Noireau – Perception des indemnités d'occupation	Mme Nicole DESMOTTES
➤ Habitat		
D2025-9-5-24	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement de subventions : a) OPAH Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) b) OPAH Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain)	Mme Nicole DESMOTTES
D2025-9-5-25	Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions	
E. Attractivité du Territoire		
➤ Commerces		
D2025-9-5-26	ACTe (Aide aux Commerçants des Territoires) « IVN Action commerce » - Programme de modernisation des commerces en centre-bourg a) Correction d'une erreur matérielle dans la délibération n°D2025-5-3-21 du 22 mai 2025 b) Versement de subventions 2025	M. Lucien BAZIN
D2025-9-5-27	Pôle territorial de Vire Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2026 sur le territoire Virois	M. Lucien BAZIN
➤ Développement Economique		
D2025-9-5-28	Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) Les Neuvières – Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS dans le cadre de l'alimentation électrique d'une station radioélectrique	M. Lucien BAZIN
D2025-9-5-29	Territoire d'industrie – Renouvellement de la convention avec l'association L'Etape relative au financement de l'expérimentation des modes de garde d'enfants sur horaires atypiques « Mômes à Dom »	M. Lucien BAZIN
D2025-9-5-30	Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) de La Glinière – Signature d'un bail commercial avec la société Confection de Vire Normandie relatif à la location de l'atelier-relais de la Mondrière	
D2025-9-5-31	Fil en Normandie – Signature d'un bail commercial	M. Frédéric BROGNIART
D2025-9-5-32	Pôle territorial de Valdallière – Parc d'Activités Economiques (PAE) Les Crières – Signature d'un bail précaire avec la société VIVAGRI relatif à la location d'un atelier-relais	
D2025-9-5-33	Pôle territorial de Condé en Normandie- Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier - Cession de la parcelle CA n° 30 au profit de la société FILER	

D2025-9-5-34	Pôle territorial de Condé en Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier – Cession des parcelles CB n° 4 et 6 au profit de la SAS TONNELIER	M. Lucien BAZIN / M. Jean TURMEL
D2025-9-5-35	Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) de La Papillonnière – Cession de la parcelle AS n° 610 au profit de la SCI MINIMALI	M. Lucien BAZIN
Questions Diverses		

Mme la Présidente soumet à l'assemblée délibérante l'adoption de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 26 juin 2025, qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance.

M. Serge COUASNON : « Lors de notre précédente séance du Conseil Communautaire, j'étais effectivement intervenu pour demander des précisions sur les conditions de cession d'une parcelle de 17 400 m² sur le parc d'activités du Maupas, à Vire, pour la somme de 262 000 € HT, à la société Galiléo Développement France.

La nature du projet m'interpellait : construction d'un centre de stockage d'énergie par batteries lithium-ion dont nous ne connaissons pas les caractéristiques et capacités.

Vous avez bien voulu me faire parvenir quelques informations supplémentaires pour me rassurer sur les éventuels risques engendrés par une telle installation et je vous en remercie. Cependant ces informations restent floues. Les conditions de stockage, d'isolation, de refroidissement des batteries dans des containers, la gestion par ordinateur et la défense incendie de chaque container, l'échange du SDIS avec l'opérateur et la vidéo-surveillance du site me laissent sur ma faim et les deux documents d'installations construites en Aquitaine [« de caractère confidentiel »] (me précise l'auteur du courrier), ne répondent en rien à mon questionnement.

Il me semble incongru d'installer sur un parc d'activités à caractère essentiellement commercial et artisanal, un équipement de ce type, ne créant aucun emploi permanent sur le site mais générant pour l'environnement naturel et humain, selon les experts, des risques thermiques, électriques, toxiques et explosifs.

L'expérience du classement en site SEVESO de Butagaz nous a appris, à Vire, à nous méfier des conséquences d'un tel voisinage sur les projets de développement des activités voisines.

Mes interrogations portaient aussi sur l'origine des énergies renouvelables qui justifieraient l'implantation de ce site de stockage. En effet la société Galiléo et ses partenaires travaillent surtout sur le développement des parcs éoliens et solaires qui constitueront 100 % des apports d'électricité. Le souci de stockage d'énergie est certes louable, mais allons-nous voir le bocage virois se hérissier d'éoliennes et les vaches laisser la place à des ombrières ou des champs de capteurs solaires ?

L'acceptabilité de ces contraintes par les Bocains est un sujet qui mérite d'être posé autrement plus sérieusement que lors d'un vote de fin de séance de Conseil Communautaire.

Enfin, j'ai cherché quelques éléments d'information sur la société Galiléo. Je n'ai rien trouvé sur l'installation qui aurait été réalisée en Aquitaine.

Galiléo se présente comme un fonds d'investissement dont le siège est à Zurich, en Suisse. Ses fondateurs et principaux investisseurs, sont des fonds de placement Australiens et Néo-Zélandais.

A l'heure où notre pays relance sa filière nucléaire, cherche à défendre son autonomie énergétique et sa souveraineté industrielle, ce n'est pas sans saveur.

En France, elle a fait son entrée sur le marché par une prise de participation de 20 % dans Mozaïk Energies, puis a fait l'acquisition de la branche « développement grands projets » du développeur breton Quenea en novembre 2022.

Galiléo se présente surtout comme une plateforme paneuropéenne de développement et d'investissement dans diverses technologies d'énergie renouvelable.

Créée en 2020 dans le but d'apporter une contribution importante et substantielle à la transition énergétique en Europe, avec une vision industrielle qui vise à combiner quatre compétences clés : le développement de projets compétitifs, la vente d'électricité aux clients finaux, la gestion de l'énergie et la création de solutions de financement innovantes. Aujourd'hui, Galiléo a un portefeuille de projets photovoltaïques, éoliens terrestres et marins et de stockage de plus de 13 GW dans 10 pays d'Europe.

Et le stockage donc ?

Le fonds d'investissement Galiléo a cédé un projet de stockage par batterie prêt à démarrer (« shovel-ready ») dans le sud de l'Italie. Bien que développé et autorisé, l'actif n'est pas encore entré en phase de construction. Il a été acquis par un producteur indépendant d'énergie (IPP) « international » qui a souhaité rester anonyme.

Le projet prévoit la mise en place d'une capacité de stockage de 98 MW et dispose déjà d'un permis de construire. Situé dans le sud du pays, l'actif est bien placé pour rendre des services réseaux.

Les projets dits « shovel-ready » changent souvent de mains, car ils permettent aux IPP d'accéder rapidement à de nouvelles capacités sans les contraintes administratives liées au développement. Pour les investisseurs initiaux, c'est aussi un moyen de transférer le risque de construction et la responsabilité de la valorisation à des producteurs souvent mieux capitalisés.

A l'occasion de cette cession le directeur des investissements de Galiléo s'est déclaré « convaincu que le stockage sera un pilier essentiel de la stratégie européenne visant à mettre en place un système énergétique flexible et résistant. C'est pourquoi nous nous sommes concentrés sur le développement de projets de stockage compétitifs dans plusieurs pays d'Europe », a déclaré Filippo Chiesa, directeur des investissements de la société. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « La délibération dont vous parlez a été votée, à l'unanimité, lors la séance du Conseil Communautaire du 26 juin. Nous ne pouvons pas revenir sur ce sujet déjà voté. Vous êtes dans le passé, nous sommes dans l'avenir et dans l'action, c'est notre devoir d'élus. »

Les conseillers communautaires n'émettent aucune autre observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal.

2 abstentions ont été constatées lors de l'approbation de la rédaction du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

Mme la Présidente procède ensuite à l'installation de M. Jérémy MORU appelé à siéger au sein du Conseil communautaire, en qualité de représentant de la commune de Périgny. Cette installation intervient suite à la démission de M. Jean-Christophe MEUNIER de sa fonction de Maire de la commune, adressée au Préfet du Calvados et acceptée le 30 juin 2025.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Bienvenue à vous, M. MORU, au sein de l'assemblée délibérante de l'Intercom de la Vire au Noireau ».

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

➤ **Rapports complémentaires**

Des rapports complémentaires ont été remis aux conseillers communautaires ce soir pour la séance

- Point n°D2025-9-5-8 : Conventions de prestations de services entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes – Exercices 2025-2026
- Point n°D2025-9-5-18 : Présentation du rapport du délégataire des transports – Exercice 2024

Les supports de présentation de ces points, non finalisés lors de l'envoi de la convocation transmise aux conseillers communautaires le 19 septembre 2025, ont été remis ce soir sur la table des conseillers.

➤ **Agenda :**

• <u>Instances IVN</u>	
Job Dating	Mercredi 15 Octobre 2025 à 13h30 Salle du Vaudeville à Vire
Commission Générale	Jeudi 20 Novembre 2025 à 18h00 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
Conseil Communautaire	Jeudi 20 Novembre 2025 à 20h00 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours

➤ **Décision(s) du Président :**

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les décisions suivantes, prises par Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ont fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Communautaire :

Numéro de la/ des décision(s)	Objet
n°DP-2025-14 du 26 juin 2025	Réhabilitation de l'antenne médicale de Noues-de-Sienne – Signature d'une convention partenariale d'intervention entre la commune de Noue-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)
n°DP-2025-15 du 11 juillet 2025	Régie de recettes – Lignes Bus Verts (réseau NOMAD) – Suppression de la régie Vente des cartes de transport scolaires et de gilets sur le périmètre de la commune de Vire Normandie
n°DP-2025-16 du 11 juillet 2025	Modification d'une régie et de sous régies de recettes – Location de vélos à assistance électrique sur la commune de Vire Normandie
n°DP-2025-17 du 8 septembre 2025	Parc d'Activités Economiques La Glinière à Vire Normandie – Location au bénéfice de la SARL Confection de Vire Normandie

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de la / des décision(s) susmentionnée(s) qui leur a été transmise avec la convocation de la présente séance.

Relevé des décisions et transcription des débats

A. Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) (Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)

D2025-9-5-1 : Rapport d'activités de l'Intercom de la Vire au Noireau – Exercice 2024

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule qu'un rapport d'activités de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), retraçant l'activité de l'EPCI et arrêté par son organe délibérant, doit être adressé annuellement avant le 30 septembre à chaque Maire des communes membres.

Ce rapport fera l'objet d'une présentation en conseil municipal par chacun des Maires des communes membres de l'Intercom ; séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune siégeant au sein de l'organe délibérant de l'Intercom (délégués communautaires) seront entendus.

Suivant la présentation faite à la Commission Générale qui s'est réunie le 25 septembre 2025, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques et/ou observations sur ce rapport d'activités.

Il n'y a aucune intervention.

Mme la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation du rapport d'activités 2024.

Il est précisé que le rapport d'activités 2024 fera l'objet d'une publication à destination du public sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau.

D2025-9-5-2 : Rapport à un an sur les actions entreprises à la suite des observations et recommandations de la Chambre Régional des Comptes (CRC) de Normandie

Les conseillers communautaires sont invités à bien vouloir en délibérer et acter la présentation du rapport sur les actions entreprises un an après les observations et recommandations de la Chambre régionale des comptes de Normandie.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « L'Intercom de la Vire au Noireau exerce de nouvelles compétences notamment en matière de santé avec la prise en charge des maisons médicales, l'investissement dans un medicobus et l'accueil de jeunes médecins.

Il faut plutôt voir ce rapport comme un outil de progrès. Notre devoir collectif est de l'utiliser pour améliorer sans cesse notre gestion. »

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques et/ou observations sur la présentation de ce rapport.

Il n'y a aucune intervention.

Mme la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du rapport et d'émettre un vote sur les actions entreprises présentées.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation du rapport sur les actions entreprises un an après les observations et recommandations de la Chambre régionale des comptes de Normandie et émettent un vote à l'unanimité sur les actions entreprises.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

B. Finances, Ressources Humaines

➤ Finances (Rapporteur : M. Gilles FAUCON)

D2025-9-5-3 : Pause Paysanne – Subvention et convention d'objectifs 2025-2027

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 11 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention y afférente, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires,
- d'autoriser le versement de la subvention sur les 3 ans, de 7 500 € soit 2 500 € / an, selon les conditions mentionnées dans la convention.

Débats :

M. Jean TURMEL : « Nous avons examiné l'attribution de cette subvention en commission « Attractivité du Territoire » qui avait émis un avis défavorable. Je m'étonne que ce dossier ait trouvé une nouvelle voie pour arriver jusqu'au Conseil Communautaire ! Ces modèles-là fleurissent mais ils ne correspondent pas au modèle économique qui consiste à trouver un équilibre entre économie et financier, et non pas vivre des financements publics. Pour ma part je reste très dubitatif. »

M. Lucien BAZIN : « Effectivement, ce dossier a été soumis pour avis à la commission « Attractivité du Territoire » qui avait émis un avis défavorable en partie dû au fait que sa présentation avait été très mal gérée par les représentants de l'association. Ce dossier a également été soumis pour avis à la commission « Finances » qui elle a émis un avis favorable puisqu'elle a considéré que les objectifs poursuivis entraient dans le champ des compétences du Programme Alimentaire Territorial (PAT) et du Contrat Local de Santé (CLS) de l'Intercom. Rappelons que les commissions n'ont qu'un avis consultatif et que c'est en définitif le Bureau Communautaire qui a émis un avis favorable pour la présentation de ce dossier en Conseil Communautaire. La subvention équilibre tout juste les comptes mais le mérite c'est d'essayer car les objectifs poursuivis sont vertueux et concernent le « manger mieux », en terme de santé publique le message est plutôt positif. »

M. Régis DELIQUAIRE : « Lors de la présentation de ce dossier à la commission chargée du programme des fonds LEADER au Département, j'ai émis un avis favorable et l'ai donc appuyé pour qu'il bénéficie d'une subvention. Toutefois, je rejoins ce qui a été dit par Lucien (BAZIN) sur le fait que le dossier a été mal monté et surtout très mal présenté par les représentants de l'association devant les diverses instances. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	2
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-4 : Décisions Modificatives

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 11 septembre 2025, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir en débattre et d'autoriser les inscriptions présentées.

a) Budget Principal – Décision Modificative n°4

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	1
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

b) Budget annexe « Production d'Eau » - Décision Modificative n°1

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

c) Budget annexe « Ateliers Relais » - Décisions Modificative n°1

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-5 : Lancement et autorisation de signature des marchés d'assurances 2026-2029 – Responsabilité civile et risques annexes ; Flotte automobile et risques annexe ; Protection juridique des agents et des élus

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 11 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'approuver les modalités de la consultation et les critères de dévolution des marchés de services d'assurances présentées ;
- d'autoriser le lancement de la consultation ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer, notifier et exécuter les marchés d'assurance, ainsi que tout document afférent.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je partage l'inquiétude qui est celle de nombre d'entre nous au sujet du fait que les collectivités rencontrent de grandes difficultés à trouver des assureurs qui parfois ne répondent même plus aux appels d'offres. »

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-6 : Convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Calvados – Signature d'un avenant permettant l'intégration de la Ville de Caen en tant que membre associé

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'émettre un avis favorable à l'intégration de la Ville de Caen au groupement d'intérêt public du CDAD 14 dont l'Intercom de la Vire au Noireau est membre ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant y afférent, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, ainsi que tout document y étant relatif.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Ressources Humaines (rapporteur : M. Gilles FAUCON)**

D2025-9-5-7 : Mise à jour du tableau des effectifs

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, d'autoriser la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs en y intégrant les éléments énoncés dans le tableau présenté aux conseillers communautaires, mettant à jour les intitulés de poste des différents emplois :

- Suppression des 3 emplois PEC (Parcours Emplois Compétence) du Service Collecte des Déchet et déchèteries
- Mise à jour d'intitulés de postes :
 - o Gestionnaire des bâtiments et espaces publics – Service « Aménagement du Territoire »
 - o Assistante administrative et d'accueil – Service « Collecte des déchets et des déchèteries »
 - o Chargé de développement économique – Service « Développement économique »

Débats :

M. Daniel BREARD : « Qu'en est-il de la situation des 3 emplois PEC, les agents sont-ils remplacés par d'autres ? »

M. Gilles FAUCON : « Non, ce sont des postes supprimés donc des postes qui n'existent plus dans les effectifs. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-8 : Conventions de prestations de services entre l'Intercom de la Vire au Noireau et les communes – Exercices 2025-2026

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de valider et d'autoriser la signature de la convention de mutualisation 2025-2026 cadre et identique pour toutes les communes (périmètre d'intervention et modalités travaillés avec les directions des communes concernées), dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

M. Régis PICOT : « L'Intercom délibère aujourd'hui mais cela fait suite à un travail réalisé par les élus et techniciens des deux collectivités depuis plusieurs mois. Je suis satisfait du résultat de la démarche qui a abouti à un accord sur la revalorisation des prestations de la commune de Vire Normandie auprès de l'Intercom.

Je remercie aussi Mme Nicole DESMOTTES qui a fait intervenir les services du Centre de Gestion du Calvados devant le conseil municipal de Vire Normandie afin d'expliquer aux conseillers ce qu'est une prestation de services entre collectivité, et ce pour que chacun comprenne bien et appréhende les enjeux. Il y a une nécessité de transparence qui fait consensus.

Je tiens aussi à préciser que je n'ai jamais dit que les factures n'étaient pas payées par l'Intercom mais juste que les coûts n'étaient pas estimés à la juste valeur des prestations de services.

Les ententes entre collectivité sur les prestations de services sont faites pour être réétudiées et réévaluées le cas échéant au regard aussi de l'évolution des prestations entre les structures.

Suite au travail mené, la régularisation est proche de 150 000 €, elle aurait pu être beaucoup plus importante si nous avions cherché la rétroactivité, mais nous avons fait le choix de ne pas le faire, cela est plus consensuel.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes mais encore faut-il les comprendre.

C'est une première étape, d'autres suivront, car il reste notamment à réévaluer les modalités et les coûts des prestations de services concernant l'entretien des véhicules par le garage, l'utilisation de la station de lavage des services techniques de Vire Normandie, ainsi que le coût de la location des locaux des services techniques qui accueillent une partie des services de l'Intercom. »

Mme Nicole DESMOTTES : « Je voudrais revenir succinctement sur cette convention de prestations de services entre l'Intercom et la commune de Vire Normandie. Le travail qui a été réalisé ces derniers mois entre élus et techniciens s'est fait en totale sérénité et confiance. Il reste des points à affiner mais je ne souhaite pas que soit appliquée une rétroactivité. En effet, je ne dispose pas de l'ensemble des informations qui ont permis d'aboutir à la rédaction des modalités des prestations de services mises en place entre les deux collectivités depuis la création de l'Intercom et le début du mandat 2020-2026. J'ai été profondément choquée par l'article qui est paru dans le ouest France avec pour titre « Mutualisation de Vire et l'IVN : Un trou de 550 000 € » qui laisse à penser que les relations entre les deux collectivités ne sont pas sereines et seraient révélatrices d'une perte de confiance. Cet article relate de fausses informations. C'est pourquoi, j'ai demandé auprès de la rédaction de ce journal qu'un article correctif soit rédigé. Mais je dirais que le mal est déjà fait, surtout auprès de nos concitoyens qui n'entendent rien à tout cela. Toutefois, j'ai apprécié qu'un article rectificatif ait été fait dans la presse et que le journaliste que j'ai rencontré se soit excusé d'avoir mal interprété les chiffres. Enfin, je souhaiterais dire que nous pouvons avoir des avis différents mais exprimons-les de manière constructive.

Je souhaite vous lire l'article correctif :

Ouest-France
Jeudi 25 septembre 2025

Mutualisation des services : la maire de Vire réagit

Mercredi 17 septembre, nous publions un article à la suite du conseil municipal de Vire Normandie au sujet de la mutualisation des services avec l'Intercom. La mairie a souhaité publier un démenti.

À la suite de notre article Mutualisation des services entre Vire et l'IVN : un trou de 550 000 € publié dans notre édition du 17 septembre dernier, la maire de Vire Normandie, Nicole Desmottes, a souhaité faire publier un démenti (voir plus bas).

Nous souhaitons toutefois préciser qu'il n'a jamais été question dans notre article d'une Intercom de la Vire au Noireau (IVN) qui ne payait pas ses factures dues, mais de services dont elle profitait (elle et d'autres organismes) jusqu'ici sans être facturée par la Ville ou en deçà de la valeur réelle de ces services, tel que l'a déclaré Régis Picot, l'adjoint chargé des ressources humaines à plusieurs reprises.

Une erreur de compréhension sur le montant

Nous reconnaissons toutefois une erreur de compréhension à la suite des déclarations de l'adjoint lors du conseil municipal. Contrairement à ce que nous avons écrit, le total du manque à gagner n'est pas de 550 000 € pour la commune nouvelle, mais plutôt de l'ordre de 150 000 €.

Il s'agit en fait de l'écart entre la somme des services payés par l'Intercom et autres organismes, qui était évaluée aux alentours de 400 000 €



La mairie de Vire Normandie a souhaité réagir à notre article du 17 septembre dernier. (Photo : ARCHIVES OUEST-FRANCE)

en février dernier, et le montant réévalué depuis selon la nouvelle convention, qui n'avait pas été actualisée, alors que les services proposés par la Ville et le nombre de ses agents ont évolué depuis.

Le démenti de madame la maire :

« Madame Nicole Desmottes, Maire de Vire Normandie, rétablit la vérité

est en effet le fruit d'un travail entre l'IVN et la Commune de Vire Normandie, qui s'est réalisé dans un climat serein et en totale confiance. Ce travail a été mené avec objectivité, sur des bases de réalignement des coûts aux services effectués.

Les discussions récentes ont porté sur la réévaluation des montants facturés, dans un souci d'exactitude et de bonne gestion. Ces travaux se sont déroulés dans un climat de collaboration constructive entre les deux collectivités, très loin des termes alarmistes repris dans l'article (« omenta », « trou », etc.).

Il existe effectivement une convention de prestations de services entre Vire Normandie et l'IVN. Les prestations facturées à l'Intercom correspondent aux services fournis, et en aucun cas à un « trou » ou à un déficit. L'Intercom a toujours réglé l'intégralité des factures émises par la Commune.

La Commune de Vire Normandie regrette que la formulation choisie par le journal ait pu sembler le doute auprès des habitants. Elle rappelle que la mutualisation des services reste une démarche constructive, visant à optimiser les moyens publics au bénéfice de tous. »

Dorian LE JEUNE.

Mutualisation de Vire et l'IVN : un trou de 550 000 €

Depuis plusieurs mois, un groupe de la municipalité travaille sur la mutualisation de ses services avec l'IVN. Résultat : un demi-million d'euros manque à l'appel.

L'alerte avait été donnée en début d'année, lors du conseil municipal du 24 février 2025, provoquant des débats houleux. « Omerta », « non-dialogue », « décisions de couloirs », « fausse facturation »... Aucun mot n'avait été assez dur pour décrire la situation rencontrée entre la Ville de Vire Normandie et l'intercom de la Vire au Noireau (IVN) concernant la mutualisation de leurs services.

À l'origine de l'alerte, Régis Picot, adjoint en charge des ressources humaines, déplorait alors la mise au vote de la délibération sur l'avenant à la convention de mise à disposition de services de Vire Normandie à l'IVN (services techniques, commande publique, fourniture du carburant...). Autrement dit, la mutualisation de leurs services.

Un manque à gagner plus important que prévu

Cet avenant devait reprendre les mêmes termes de la convention 2021-2022 pour la période 2023-2024, et donc la même facturation, alors qu'elle avait évolué depuis. L'adjoint estimait déjà à l'époque « un manque à gagner de 123 000 € ». Il s'est avéré beaucoup plus important.

Ce lundi 15 septembre, à l'occasion d'un nouveau conseil municipal, Régis Picot a présenté les résultats du groupe de recherche qui avait été morcé à la suite de la découverte de ces nombreuses anomalies. « On peut constater que mon alerte a été largement confirmée », affirme aujourd'hui l' élu.

Après avoir passé des mois à épurer l'ensemble des factures et des services mutualisés de ces dernières



La mairie de Vire Normandie a décidé de remettre les choses à plat à propos de la mutualisation de ses services avec l'intercommunalité après avoir découvert de nombreuses anomalies.

(Photo: Archives Ouest-France)

années, le groupe de travail a mis au jour un certain nombre de services non facturés ou bien « pas à la juste valeur des services rendus ». En tout, cela correspondrait à un manque à gagner de 550 000 € pour la commune nouvelle.

Lors de l'alerte, l' élu donnait déjà quelques-unes des causes, dont des postes créés en doublon. Mais depuis, d'autres problèmes ont été soulevés. Le groupe de travail a par exemple découvert que le magasin municipal (local qui centralise le matériel des services municipaux)

« ne facture rien pour le stockage du Syndicat des eaux, qui représente quand même près de 40 % de son occupation », dévoile Régis Picot.

De même, l'IVN profitait jusqu'ici gracieusement de locaux appartenant à la Ville au sein des services techniques. C'est terminé. Elle devra s'acquitter d'un loyer.

L'IVN échappe au remboursement

D'après l'adjoint, Vire Normandie serait en droit de demander un effet rétroactif « sur les absences de factu-

ration de ces dernières années », mais la commune a fait le choix de l'apaisement. « On va considérer que le passé, c'est le passé », déclare Régis Picot. L'essentiel est maintenant de repartir sur de bonnes bases. [...] L'objectif de tout cela est bien d'assurer une sérénité de fonctionnement entre nos services sans suspicion et d'éviter de confronter les structures. »

Et de recoudre un sacré trou dans le porte-monnaie.

Dorian LE JEUNE.

M. Gilles FAUCON : « Merci Nicole (DESMOTTES) pour avoir demandé ce correctif. Depuis le début de la création de l'Intercom de la Vire au Noireau, nous avons toujours respecté, dans le cadre des prestations de services avec les communes, les termes des conventions qui nous liaient et qui ont été validés par des délibérations concordantes entre les conseils municipaux des communes et du conseil communautaire de l'Intercom. L'Intercom de la Vire au Noireau a payé l'ensemble des factures qui lui ont été présentées par la commune de Vire Normandie pour règlement des prestations de services effectués. Si la facturation ne correspondait pas à la réalité en terme de coût de prestation de services, cela doit-il être imputé à l'Intercom ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « On peut toujours regarder dans le rétroviseur mais notre objectif, avec les collègues du Bureau Communautaire, c'est de tenir le volant et d'aller de l'avant. Je crois que ce qui est le plus important, et que l'on oublie de mentionner ici, c'est le respect et le souci et du service apporté aux habitants des dix-sept communes membres qui composent cette intercommunalité. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

C. Environnement

➤ Déchets/Déchèteries (Rapporteur : Mme Coraline BRISON-VALOGNES)

D2025-9-5-9 : Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Année 2024

Suivant la présentation faite à la Commission Générale qui s'est réunie le 25 septembre 2025, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau, du SEROC et du SIRTOM Flers-Condé, pour l'exercice 2024.

Débats :

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques et/ou observations sur ces RPQS.

Il n'y a aucune intervention.

Mme la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation des RPQS 2024 de l'Intercom de la Vire au Noireau, du SEROC et du SIRTOM Flers-Condé.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets pour l'exercice 2024.

D2025-9-5-10 : Calendrier 2026-2027 de mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) et adoption du mode unique de financement du service public au 1^{er} janvier 2027

Eu égard à la délibération du 26 septembre 2024 sur la mise en place de la REOMi au 1^{er} janvier 2026,

Considérant les changements de pré collecte mis en place en 2025, menés en partenariat avec le SIRTOM Flers Condé (généralisation et distribution des sacs translucides pour la collecte des déchets ménagers),

Considérant la nécessaire fiabilisation de la base des redevables et la sensibilisation des usagers au tri et aux nouvelles modalités de facturation du service,

Considérant le besoin de finaliser les modalités de collecte pour les logements collectifs,

Il est proposé de différer le calendrier de facturation des usagers comme suit :

- A partir du 1^{er} janvier 2026 : poursuite de la sensibilisation des usagers au changement avec la distribution des sacs translucides (dès fin 2025).

L'année 2026 sera ainsi consacrée à la sensibilisation et pédagogie des usagers notamment par **une facturation à blanc** leur permettant également de retenir un scénario pour leur foyer (**facturation à blanc** sur 2026 et facturation réelle en REOMi au 1^{er} janvier 2027).

Ainsi, une communication sous forme de newsletter sera adressée à la population avant fin 2025 précisant les modalités de fonctionnement du service pour l'année 2026 (distribution de la dotation de sacs translucides pour l'année en fonction du choix retenu par le foyer, réassort de sacs en cours d'année, facturation à blanc...).

Considérant les anomalies constatées dans la base de redevables liées au nouvel adressage des communes, la mise à jour du fichier de redevables, base pour une facturation réelle et effective est incontournable pour assurer le financement du service.

En outre, un travail avec les bailleurs sociaux du territoire, les professionnels et autres cas particuliers doit être poursuivi et finalisé afin de répondre à chacune des situations.

Concernant les délibérations liées à la collecte et aux déchèteries, le SIRTOM devra intégrer dans ses règlements les spécificités de notre territoire

Pour ces raisons, et suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 15 septembre 2025, il est proposé au conseil de fixer l'adoption du mode unique de financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés par la mise en œuvre exclusive de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) et la suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au 1^{er} janvier 2027.

Débats :

Mme Gislaine MARIE : « On peut donc conserver et utiliser les sacs transparents qui nous ont été remis cette année pour la collecte des ordures ménagères en 2026 ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Oui, il sera possible d'utiliser en 2026 les sacs translucides fournis cette année. Une nouvelle dotation de sacs translucides sera faite auprès des usagers du territoire. L'apparence des sacs sera légèrement modifiée avec le numéro du service usagers de l'Intercom qui apparaîtra sur les sacs. »

Mme Gislaïne MARIE : « La dotation de rouleaux de sacs translucides sera-t-elle payante pour 2026 ?

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Non il n'y aura pas de facturation des sacs translucides pour l'année 2026. Toutefois, les usagers qui iront chercher leurs sacs translucides devront choisir un forfait qui correspondra à une dotation de sacs. Ce choix par les usagers sera fait au regard du nombre de sacs qu'ils ont utilisés en 2025. Le but c'est de pouvoir émettre une facture à blanc qui sera transmise aux usagers en 2026 afin de les sensibiliser au montant de la redevance dont ils devront s'acquitter en 2027. »

Mme Gislaïne MARIE : Les scénarii de forfait présentés aux élus en commission générale le 16 juin 2025 s'appliqueront ils en 2026 ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Les scénarii présentés lors de ladite commission générale n'étaient que des simulations de grilles tarifaires, soit des bases de travail. Ces simulations de grilles tarifaires seront retravaillées avant d'émettre la facturation à blanc en 2026. »

Mme Gislaïne MARIE : « Ce travail sera-t-il réalisé avec les élus ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Oui, les scénarii des grilles tarifaires seront présentés et validés par les élus. Ils seront aussi retravaillés en fonction de pistes de réflexion que nous envisageons d'étudier, comme par exemple l'optimisation des collectes. Il y a de nombreux éléments à prendre en compte. »

Mme Gislaïne MARIE : « Les habitants ont fait beaucoup d'effort avec les sacs translucides et le compostage, il faudra aussi que de notre côté nous fassions des efforts sur la grille tarifaire. Pour ma part je ne ferai aucune concession là-dessus. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Ce n'est pas une histoire de concession à faire, cela fera l'objet d'un juste travail qui traduira la réalité. »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Il faut rappeler aussi que s'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), le budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) devra être équilibré en exploitation et en investissement. C'est un principe budgétaire. »

M. Daniel BREARD : « Lorsque nous avons fait part à nos administrés des échanges et des travaux sur les grilles tarifaires présentés lors de la commission générale du 16 juin 2025, ça a fait débat dans les chaumières. »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Je vous rappelle que les travaux qui sont présentés en commission générale, qui est une commission de travail, n'ont pas à être communiqués aux usagers du territoire. Ces travaux revêtent un caractère confidentiel tant qu'ils n'ont pas été soumis à délibération du Conseil Communautaire.

Au regard des chiffres qui vous ont été présentés tout à l'heure en commission générale, vous voyez bien que la REOM moyenne est aux alentours de 120 € par habitant, donc que le montant de la REOM pour un couple avoisinera plutôt les 200 €. Il ne faut pas se leurrer ce ne sera pas moins que cela. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-11 : Fourniture de sacs à déchets – Lancement du marché public pour la période 2026-2030

Suivant les avis favorables du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 15 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'approuver les modalités de la consultation et les critères de dévolution du marché présentés,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la consultation et à signer, notifier et exécuter le marché de fourniture de sacs à déchets à intervenir, ainsi que tout document afférent.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-12 : Renouvellement du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de la filière des articles de bricolage et de jardin

Suivant les avis favorables du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 15 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin avec les éco-organismes agréés, ainsi que tout document afférent.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-13 : Signature du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de la filière des déchets de petits appareils extincteurs

Suivant les avis favorables du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Déchets Ménagers » réunie le 15 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat de prise en charge des déchets de petits appareils extincteurs.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Grand et Petit Cycles de l'Eau (Rapporteur : Mme Valérie DESQUESNE)**

D2025-9-5-14 : Station de production d'eau du Val Mérienne – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Année 2024

Suivant la présentation faite à la Commission Générale qui s'est réunie le 25 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir acter la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable 2024 relatif à la station de production d'eau potable du Val Mérienne.

Débats :

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques et/ou observations sur le RPQS de la station de production d'eau du Val Mérienne.

Il n'y a aucune intervention.

Mme la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du RPQS 2024.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de la station de production d'eau du Val Mérienne pour l'exercice 2024.

D2025-9-5-15 : Exécution du marché public « Travaux de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre » n°CDC21003 – Lot n°2 – Mise en place d'aménagement ponctuels – Renonciation à l'application des pénalités de retard

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025 et de la commission « Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines » réunie le 11 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré de :

- renoncer totalement à l'application des pénalités de retard prévues au marché n°CDC21003B conclu avec la société LTP Loisel, en conséquence, le montant des pénalités est fixé à 0€ HT au titre du retard constaté de 240 jours calendaires ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte relatif afférent à cette délibération.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	1
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-16 : Fourniture et installation de groupes électrogènes – Lancement et autorisation de signature du marché

Suivant les avis favorables de la Commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 16 janvier 2025 et du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure et à signer le marché relatif à la fourniture et à l'installation de groupes électrogènes ainsi que toutes les pièces s'y afférent.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Transition Energétique (Rapporteur : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE)**

D2025-9-5-17 : Programme Alimentaire Territorial (PAT) – Candidature à la labellisation de Niveau 2 et réponse à l'appel à candidature Fonds Vert

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré de :

- Valider la candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau pour la labellisation de niveau 2 du Programme Alimentaire Territorial (PAT),
- Autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le dossier de candidature et tout document y afférent,
- Valider la candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau à la mesure « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux de niveau 2 »,
- D'approuver le plan de financement joint ci-dessous,
- D'approuver la création d'un comité de gouvernance élargi,
- D'habiliter Mme la Présidente, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes les subventions auprès des partenaires à identifier, visant à faciliter la mise en œuvre de cette démarche, et le cas échéant, à signer les conventions et documents s'y rapportant.

Débats :

M. Gilles MALOISEL : « Il faut pouvoir mettre en relation les producteurs et les consommateurs et aussi être vigilant à la temporalité et à l'optimisation. L'animation est importante pour que les uns et les autres puissent se rencontrer. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Il faut effectivement développer et soutenir des projets qui permettent aux producteurs et aux consommateurs de se rencontrer. Il est nécessaire de rappeler que les producteurs ne sont pas des experts du commerce. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Mobilité (Rapporteur : M. Guy VELANY)**

D2025-9-5-18 : Présentation du rapport du délégataire des transports – Septembre à décembre 2024

Suivant la présentation faite à la Commission Générale qui s'est réunie le 25 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir acter la présentation du rapport de la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités pour les mois de septembre à décembre 2024.

Débats :

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques et/ou observations sur le rapport.

Il n'y a aucune intervention.

Mme la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du rapport pour les mois de septembre à décembre 2024.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la présentation du rapport de la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités pour les mois de septembre à décembre 2024.

D2025-9-5-19 : Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) relatif à l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités – Evolution des arrêts de lignes scolaires, urbaine, à la demande, modification de la date d'exécution du service et incidence financière

Après avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 3 février 2025 et du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative au réseau de transport public urbain et des mobilités, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires,
- d'autoriser Mme La Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous les documents afférents à ce dossier.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-20 : Modification des tarifs réduits et solidaires sur la ligne urbaine Tiva urbain

Suivant les avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 9 septembre 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré d'approuver les changements de tarifs urbains comme suit :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Ticket unitaire	1,00€	1,00€
Ticket unitaire – tarif réduit	0,50€ ⁽¹⁾	<i>Non proposé</i>
Carnet de 10 tickets	6,00€	7,00€
Carnet de 10 tickets – tarif réduit	<i>Non proposé</i>	3,50€ ⁽²⁾
Carte mensuelle	15,00€	15,00€
Carte annuelle	150,00€	150,00€

⁽¹⁾ titulaire CMU et ayant droit (attestation à présenter obligatoirement au conducteur à chaque montée, auquel cas le tarif plein sera appliqué).

⁽²⁾ Tarif réduit s'applique aux personnes dont le quotient familial est inférieur à 700. Carnet disponible uniquement à l'agence commerciale, sous réserve d'un justificatif.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-21 : Règlement intérieur du service de transport à la demande

Suivant les avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 9 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement du service de Transport à la Demande (TAD) dont le projet est présenté aux conseillers communautaires ;
- autoriser Madame La Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération qui sera prise.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Qu'appellez-vous des usages inappropriés ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Cela fait référence à une sollicitation du service très importante par certains usagers, pour des usages quotidiens et abusifs. Le règlement intérieur qui vous est présenté ce soir n'est pas figé. Il est appelé à évoluer et à être adapté en fonction des usages. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-22 : Service de location de vélo en libre-service – Convention de mandat à intervenir avec la société FREDO et conditions générales d'utilisation (CGU)

Suivant les avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 9 septembre 2025, et du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de prestation de services avec la société FREDO, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, pour la réalisation de cette opération, et à signer tous les documents y afférents.
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mandat, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, pour la gestion des recettes et le remboursement des dépenses en lien avec le service,
- d'adopter les Conditions Générales d'Utilisation (CGU), présentées aux conseillers communautaires, du nouveau service de vélo libre-service Tiva vélo.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D. Urbanisme et Habitat

- **Accueil des gens du voyage (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2025-9-5-23 : Convention de mise à disposition exceptionnelle d'un terrain appartenant à l'Intercom de la Vire au Noireau – Perception des indemnités d'occupation

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- autoriser la mise à disposition d'une partie du terrain sur la parcelle AR0024 située 1115 rue de la Sorrière à Vire, 14500 VIRE NORMANDIE
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition exceptionnelle avec les familles accueillies ou leur représentant au tarif de 70 € mensuel, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

M. Frédéric BROGNIART : « Qu'en est-il pour l'eau et l'électricité ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Les consommations d'eau et d'électricité sont comprises dans le forfait à 70 €. Il y a un compteur d'eau sur la parcelle. On rencontre des difficultés de paiement de ces charges sur les aires d'accueil. »

M. Frédéric BROGNIART : « Un forfait de 70 € par famille, comprenant la location d'un emplacement sur le terrain ainsi que l'eau et l'électricité, ce n'est vraiment pas cher ! »

M. Gilles MALOISEL : « Est-ce que les familles qui sont actuellement présentes sur ce terrain vont y rester ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Oui, il s'agit de régulariser une situation existante. Ces familles ont été installées sur ce terrain pour empêcher des installations sauvages ailleurs sur le territoire et donc ainsi éviter d'éventuelles dégradations dont les réparations seront financées par la collectivité. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	40	Contre :	5	Abstentions :	5
☒ Adopté à la majorité ☐ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2025-9-5-24 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement de subventions

a) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie)

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 2 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 26 306 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

b) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain)

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 2 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 7 983 € €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-25 : Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 2 septembre 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement de la subvention présentée, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour un montant total de 500 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

E. Attractivité du Territoire – Développement Économique

➤ **Commerces (Rapporteur : M. Lucien BAZIN)**

D2025-9-5-26 : ACTe (Aide aux Commerçants des Territoires) « IVN Action commerce » - Programme de modernisation des commerces en centre-bourg

a) Correction d'une erreur matérielle dans la délibération n°D2025-5-3-21 du 22 mai 2025

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la correction de l'erreur matérielle dans la délibération n°D2025-5-3-21 du 22 mai 2025 telle que présentée aux conseillers communautaire, étant précisé que les autres mentions de la délibération n°D2025-5-3-21 demeurent inchangées.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

b) Versement de subventions 2025

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 4 juin 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Autoriser l'avance de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau, dans l'attente de la perception des fonds des communes et de la part de la Région Normandie ;
- Autoriser le versement des subventions présentées, pour l'année 2025, pour un montant total de 10 500 € ;
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à réaliser une demande de subvention dans le cadre du dispositif « IVN Action commerce : programme de modernisation des commerces en centre-bourg » auprès de la Région Normandie, dans le cadre du Contrat de Territoire Régional 2023-2027 ;
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à réaliser un titre auprès des communes concernées, pour l'année 2025, afin de percevoir la participation communale au dispositif :
 - Valdallière pour un montant de 1 000 €
 - Vire Normandie pour un montant de 1 100 €

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-27 : Pôle territorial de Vire Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2026 sur le territoire Virois

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire de donner un avis favorable sur les ouvertures dominicales présentées aux conseillers communautaires, au titre de l'année 2026, sur le territoire virois.

Débats :

M. Lucien BAZIN : « Ces propositions ont été concertées avec l'association des commerçants. »

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	1
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Développement Économique**

(Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2025-9-5-28 : Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) Les Neuviillères – Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS dans le cadre de l'alimentation électrique d'une station radioélectrique

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et de servitude, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, dans le cadre des travaux référencés puis, le cas échéant, à la régulariser auprès de l'étude retenue par ENEDIS, à ses frais, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-29 : Territoire d'industrie – Renouvellement de la convention avec l'association L'Etape relative au financement de l'expérimentation des modes de garde d'enfants sur horaires atypiques « Mômes à Dom »

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Attribuer à l'association L'Etape une subvention de 5 000 € TTC pour la phase 2 « expérimentation » de la démarche mode de garde d'enfants sur horaires atypiques « Mômes à dom »,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec L'Etape la convention d'octroi de subvention, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, ainsi que tout document relatif à ce conventionnement.

Débats :

Mme Colette JOUAULT : « Combien de familles bénéficient de ce dispositif ? »

M. Lucien BAZIN : « L'Intercom n'a pas ces données, elle a juste un rôle de facilitateur pour mettre en relation les demandeurs avec le prestataire qui est l'association l'Etape. »

Mme Valérie OLLIVIER : « A ce jour, il y a 15 familles qui en bénéficient sur le territoire. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

NB : Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Valérie OLLIVIER, coordinatrice du dispositif mode de garde à l'Etape, indique ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-30 : Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) de La Glinière – Signature d'un bail commercial avec la société Confection de Vire Normandie relatif à la location de l'atelier-relais de la Mondrière

Considérant que la signature d'un bail dont le loyer excède 750 € HT/mois n'a pas été déléguée par le Conseil communautaire à Madame la Présidente, il appartient ainsi à l'assemblée délibérante de bien vouloir, après en avoir délibéré et suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 10 septembre 2025 :

- de décider la signature, avec l'entreprise Confection de Vire Normandie, d'un bail dérogatoire portant sur l'atelier-relais de la Mondrière dont les clauses sont détaillées au contrat présenté aux conseillers communautaires,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit bail ainsi que tout document relatif à cette location.
- de préciser que le montage contractuel succédant au bail précaire, permettant une occupation de cet atelier par l'entreprise sur un temps plus long, fera l'objet, en son temps, d'un nouvel examen par le Conseil communautaire.

Débats :

M. Lucien BAZIN : « Cette entreprise souhaite rester sur Vire. Nous étudions une solution qui pourrait aboutir à un rachat du bâtiment. »

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-31 : Fil en Normandie – Signature d'un bail commercial

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 10 septembre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant à signer le bail commercial à intervenir avec Fil en Normandie dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

(Rapporteur : M. Frédéric BROGNIART)

D2025-9-5-32 : Pôle territorial de Valdallière – Parc d'Activités Economiques (PAE) Les Crières – Signature d'un bail précaire avec la société VIVAGRI relatif à la location d'un atelier-relais

Considérant que la signature d'un bail dont le loyer excède 750 € HT/mois n'a pas été déléguée par le Conseil communautaire à Madame la Présidente, il appartient ainsi à l'assemblée délibérante de bien vouloir, après en avoir délibéré et suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 10 septembre 2025 :

- de décider la signature, avec l'entreprise VIVAGRI, d'un bail précaire portant sur la cellule n°2 de l'atelier-relais Les Crières dont les clauses sont détaillées au contrat présenté aux conseillers communautaires,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit bail ainsi que tout document relatif à cette location.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

(Rapporteur : M. Jean TURMEL)

D2025-9-5-33 : Pôle territorial de Condé en Normandie- Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier - Cession de la parcelle CA n° 30 au profit de la société FILER

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 10 septembre 2025, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'aliénation, sur le parc d'activités Charles Tellier, de la parcelle cadastrée CA n° 30 aux conditions présentées au profit de la société FILER, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet.
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'étude notariale FIEVET, MARIE et DAMENE, notaires à Condé-en-Normandie, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-34 : Pôle territorial de Condé en Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier – Cession des parcelles CB n° 4 et 6 au profit de la SAS TONNELIER

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 10 septembre 2025, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider la cession, sur le parc d'activités Charles Tellier, de l'ensemble immobilier composé des parcelles CB n° 4 et 6 aux conditions présentées au profit de la SAS TONNELIER, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet.
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le compromis puis l'acte de vente auprès de l'étude notariale FIEVET, MARIE et DAMENE, notaires à Condé-en-Normandie, avec la participation Maître ROSET, notaire à Caen, ainsi que tout document relatif à cette transaction et, notamment la résiliation du crédit-bail signé le 19 mars 2009 entre la communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance et la SARL CORLET Numérique. notamment l'acte authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2025-9-5-35 : Pôle territorial de Vire Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) de La Papillonnière – Cession de la parcelle AS n° 610 au profit de la SCI MINIMALI

Mme la Présidente demande que cette délibération soit examinée à huis clos par le Conseil Communautaire.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme la Présidente demande au Conseil Communautaire de se prononcer, par un vote, sur le huis clos.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

L'examen de cette délibération à huis clos est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Mme la Présidente invite les représentants de la presse et le public à quitter la salle.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 10 septembre 2025, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider la cession, sur le parc d'activités La Papillonnière de la parcelle cadastrée AS n° 610 au profit de la SCI MINIMALI, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions présentées.
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois, notaire à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette aliénation.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil communautaire et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Signatures de
Mme Natacha MASSIEU
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> ; rubrique des « actes administratifs ») : **28 NOV, 2025**

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux - Vire - 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.